

## Mandat du conseil des études de la Faculté de médecine et des sciences de la santé

<b>Secteur responsable de l'instance</b>	Vice-décanat aux études
--	-------------------------

<b>ADOPTION (INSTANCE)</b>	<b>DATE</b> <small>AAAA-MM-JJ</small>	<b>RÉSOLUTION</b> <small>(si applicable)</small>
Conseil de faculté	2009-12-09	2009.12.1892

<b>AMENDEMENTS ET ABROGATION</b>	<b>DATE</b> <small>AAAA-MM-JJ</small>	<b>RÉSOLUTION</b> <small>(si applicable)</small>
Amendement – Conseil de faculté	2015-04-15	2015.04.2249
Amendement – Conseil de faculté	2016-01-13	2016.01.2295
Amendement – Conseil de faculté	2022-03-30	2022.03.2636

<b>DATE PRÉVUE DE RÉVISION</b>	
--------------------------------	--

<b>HISTORIQUE</b>
-------------------

\* Indique une rubrique obligatoire.

## 1. MISE EN CONTEXTE\*

Le conseil des études de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (ci-après « FMSS » ou la « Faculté ») constitue une instance alignée avec le conseil de études universitaire dont le mandat est de veiller à l'amélioration des programmes d'études par le partage d'expertises et d'approches pédagogiques qui permet à la communauté universitaire de mieux bénéficier des connaissances en matière d'enseignement (extrait du mandat).

Au cours des dernières années, plusieurs enjeux ont justifié la révision du mandat du conseil des études de la FMSS afin qu'il soit plus adapté à la réalité et aux besoins actuels. Au sein d'une société où les besoins de santé s'accroissent et évoluent, les activités facultaires doivent s'adapter en conséquence, en continu. Avec une pression accrue sur les équipes des programmes, des besoins de partage, de soutien, d'apprentissage et de coordination émergent. De plus, la FMSS elle-même a évolué. Pour les instances facultaires en soutien aux activités (« services facultaires »), assurer une offre optimale nécessite d'avoir une vue d'ensemble des enjeux pour les « clientèles » étudiantes, professorales et professionnelles.

Ainsi, le conseil des études doit refléter les réalités suivantes :

- Une faculté déployée à travers le Québec et l'Atlantique francophone ;
- Des programmes d'études diversifiés en sciences de la santé, comportant chacun des spécificités (ex. : menant ou non à l'exercice d'une profession définie, menant ou non à une carrière en recherche);
- Le continuum de la formation, des programmes à grades jusqu'au développement professionnel et professoral continu (apprentissage à vie)
- Une responsabilité sociale en tant qu'établissement d'éducation supérieure dans les sciences de la santé.

## 2. MANDAT\*

Forum d'échange, de partage, de collaboration et de concertation, le conseil des études a pour **mandat général de soutenir et d'orienter l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études** à la FMSS, incluant le développement professionnel continu. Tant pour les programmes que pour la Faculté, il contribue à la création de cohérence, d'efficacité, de synergie et de développement de capacité sur le plan des contenus et des processus.

Plus précisément, son rôle est de :

- conseiller la direction facultaire sur l'utilisation et l'évolution des services facultaires communs en tenant compte des priorités d'action et de développement des différents programmes de d'études;
- constituer un lieu privilégié de partage d'informations, d'expériences et d'expertises sur les meilleures pratiques pédagogiques, modes de gestion académique, modalités de formation des personnes enseignantes et gestionnaires;
- soutenir le développement d'éléments communs de la compétence dans les sciences de la santé notamment la responsabilité sociale (incluant le développement durable), la collaboration

professionnelle, l'éthique, l'apprentissage à vie, l'amélioration continue de la qualité, la santé organisationnelle, le mieux-être étudiant;

- fédérer les différentes perspectives de ses membres afin de favoriser un alignement optimisé entre les orientations facultaires, les activités des programmes d'études et les soutiens administratif, technologique et pédagogique dont ils bénéficient;
- en collaboration avec les parties concernées, faciliter une bonne compréhension globale des enjeux et des besoins des programmes d'études à l'échelle facultaire, en regard de la qualité des programmes, et contribuer à l'identification de pistes de solution lorsqu'opportun;
- contribuer à la mise à jour des politiques et règlements facultaires touchant l'enseignement et les programmes d'études ainsi qu'à l'élaboration d'actions concrètes en découlant;
- créer et mandater des sous-comités en appui aux travaux portant sur des thématiques spécifiques communes (ex. : collaboration professionnelle).

### **3. POUVOIRS\***

Le conseil des études est une instance consultative pour la direction facultaire.

### **4. COMPOSITION\***

#### **4.1 Membres d'office**

- Personne directrice du baccalauréat en biochimie de la santé
- Personne directrice du baccalauréat en pharmacologie
- Personne directrice du doctorat en médecine
- Personne directrice de la maîtrise en ergothérapie
- Personne directrice de la maîtrise en physiothérapie
- Personne directrice de la maîtrise en pratiques de la réadaptation
- Personne directrice de la maîtrise en toxicomanie
- Personne directrice de tout programme d'études supérieures à visée professionnelle.
- Personne directrice administrative de la Faculté
- Personne directrice du Centre de pédagogie des sciences de la santé (CPSS)
- Personne directrice du Centre de formation continue (CFC)
- Personne présidente du comité des études de l'École des sciences infirmières qui représente les directions de programmes de sciences infirmières
- Personne directrice du Service des technologies de l'information et des communications (STIC)
- Personne vice-doyenne à la réadaptation
- Personne secrétaire facultaire et vice-doyenne à la vie étudiante et à la santé durable
- Personne vice-doyenne au développement professionnel, pédagogique et à la responsabilité sociale
- Personne vice-doyenne aux études
- Personne vice-doyenne aux études médicales postdoctorales qui représente les diplômes d'études supérieures de 2e cycle spécialisées en médecine (programmes de résidence)
- Personne vice-doyenne aux études médicales prédoctorales
- Personne vice-doyenne aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation qui représente les directions d'études supérieures
- Personne vice-doyenne aux sciences infirmières

Des membres ad hoc peuvent être invités pour répondre à des objectifs spécifiques ou collaborer à certains mandats.

## **5. RÉUNIONS\***

### **5.1 Présidence**

La personne vice-doyenne aux études préside les rencontres. Elle peut, en certaines occasions, désigner une autre personne pour la remplacer.

### **5.2 Fréquence des rencontres**

Cette instance se réunit au moins cinq (5) fois par année.